



Nom Prénom

Modalités de l'inscription : **inscription à la journée**ATTENTION : Avant chaque sortie, votre enfant devra être venu au moins une journée
en amont durant cette même période.

Je coche les journées où j'inscris mon enfant.

Semaine 1		Semaine 2	
Lundi 20 février		Lundi 27 février	
Mardi 21 février		Mardi 28 février	
Mercredi 22 février		Mercredi 1 mars	
Jeudi 23 février		Jeudi 2 mars	
Vendredi 24 février		Vendredi 3 mars	

Ce dossier est à déposer à la DEEJ à partir du mercredi 08 février 2017

Le dossier à rendre se compose :

- du dossier unique d'inscription (pour toute nouvelle inscription depuis septembre 2015)
- de cette fiche d'inscription
- du talon validant le règlement intérieur
- d'une attestation d'assurance responsabilité civile (pour toute nouvelle inscription depuis septembre 2015)
- du règlement (paiement par chèque à libeller à l'ordre de secteurs enfants Tarare régie)

Tout dossier incomplet sera refusé.

Tarif à la journée, calcul du coût des vacances:

Quotient Familial	Tarariens et assujettis à la taxe Professionnelle				
	Tarifs hors déductions éventuelles*	Tarifs appliqués si bons vacances CAF	Nombre de jours inscrits	Cotisation annuelle	Montant total
< 500	9.20 €	2.50€		1€	
501 - 614	9.20 €	3.50€		1€	
615 - 688	9.20 €	4.50€		1€	
689 -1000	9.20 €	9.20€		1€	
>1001	11.80 €	11.80€		1€	

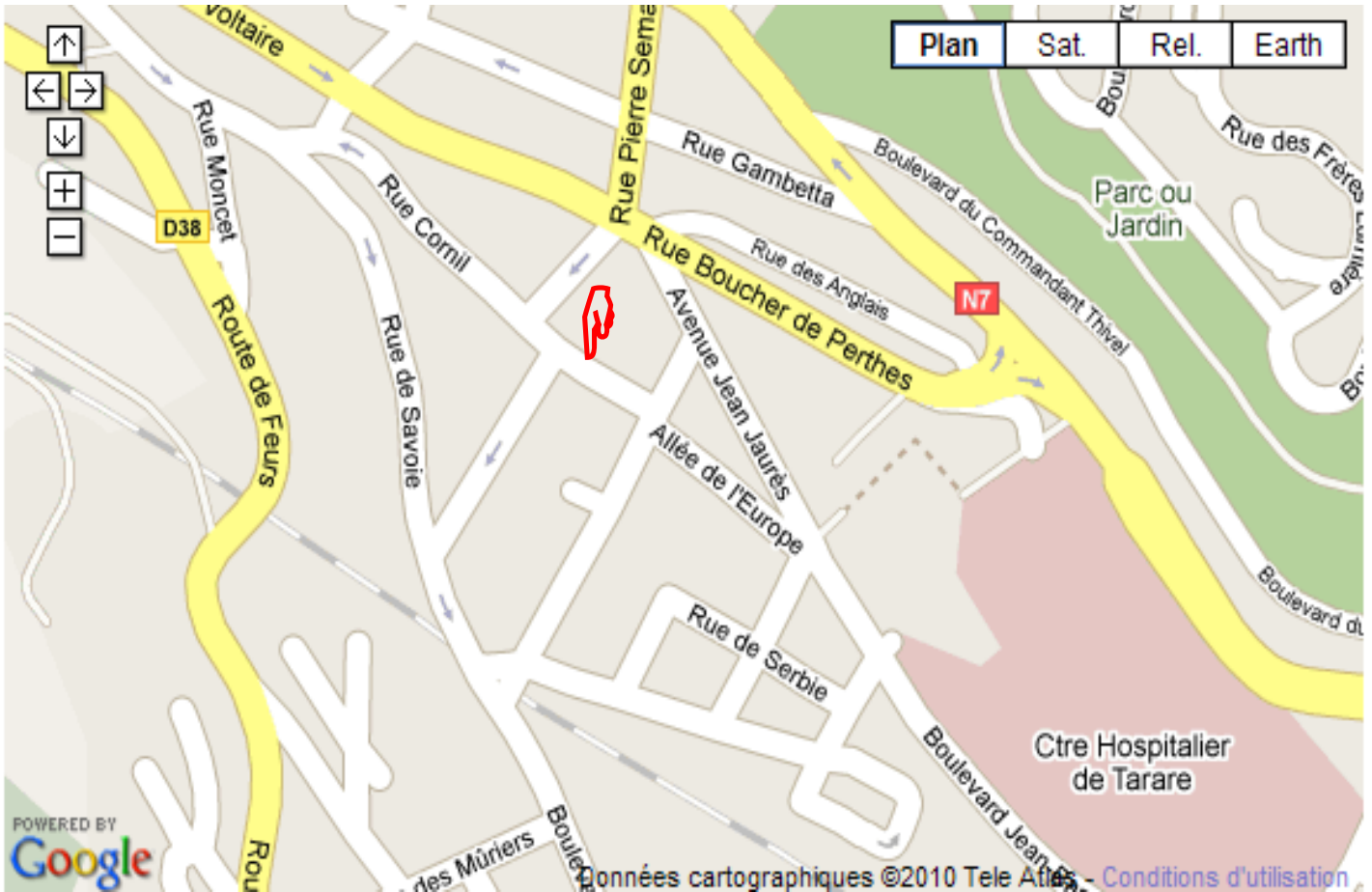
Quotient Familial	Extérieurs				
	Tarifs hors déductions éventuelles*	Tarifs appliqués si bons vacances CAF	Nombre de jours inscrits	Cotisation annuelle	Montant total
< 500	15.60 €	8.90€		1€	
501 - 614	15.60 €	9.90€		1€	
615 - 688	15.60 €	10.90€		1€	
689 -1000	15.60 €	15.60€		1€	
>1001	18.60 €	18.60€		1€	

*Tarifs hors déductions éventuelles : chèques vacances, comités d'entreprise....

Règlement par :

Chèque Espèces CV

Autres :



Direction Education Enfance Jeunesse

Mairie Annexe

Allée de l'Europe

69170 TARARE

Tél : 04.74.13.03.36

site internet : www.ville-tarare.fr

mail : deej@ville-tarare.fr